

COMITÉ DE DIRECTION DU 14 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques		X	
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark			X
Titulaire	ALLENO	Delphine		X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie	X		
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne			X	Suppléant	SAMSON	Gérard	X		
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie	X			Suppléant	DELAY	Charlotte	X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X								
Suppléante	GALLET	Jean-Louis	X								
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne	X								

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. GALLET, M. LECOQ, Mme MAUNOURY, M. SAMSON, Mme DELAY.

Personnalité(s) invité(e)(s) : M. Slim HANACHI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle COURTOIS

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour (ordre modifié)

- Point d'information sur les dossiers en cours
- Perspectives 2022 : débat d'Orientation budgétaire et plan d'actions
- Tarif de la salle mutualisée pour l'accueil des groupes
- Politique partenaires 2022
- Primes exceptionnelles
- Indemnité au comptable public
- Ouverture des crédits d'Investissement 2022
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Point d'information sur les dossiers en cours

Au vu de la charge de l'ordre du jour, ce point sera uniquement intégré en accompagnement du PV.

- *Cf. support de présentation.*

3- Débat d'Orientation budgétaire

- *Cf. support de présentation. Présentation par la Direction.*

Concernant l'activité 2021

Mme JULIENNE confirme que le mois de juillet était plutôt moins bon pour l'hôtellerie et qu'octobre-novembre se sont avérés meilleurs.

Mme DELAY précise que pour cette fin d'année, les fêtes de famille et événements ont été impactés avec des annulations.

Concernant les locations de salles, certains maires font le choix d'interdire la location des salles communales. Les soirées dansantes restent toutefois autorisées dans le cadre privé mais à confirmer dans le temps.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR acte à l'unanimité le DOB présenté pour l'exercice 2022

4- Plan d'actions 2022

- *Cf. support de présentation.*

Concernant le projet mémoriel

M. DAGORN interroge M. MESNIL quant à l'utilisation des projets autour du mémoriel dans le cadre de la réflexion de la future DSP.

M. MESNIL rappelle que cette dernière doit prendre fin en avril 2023 et que si le projet mémoriel se serait réalisé en dehors de ce contexte, il n'en reste pas moins qu'il peut apporter des éléments quant au futur de la DSP.

Mme DELAY pose la question des raisons de l'endormissement apparent du Mémorial.

M. MESNIL répond que le sentiment général est celui d'un manque de dynamisme, justifiant l'intérêt d'un tel engagement.

M. LECOQ trouverait utile qu'un parcours de découverte de la Poche de Falaise-Chambois soit créée avec des équipements adéquats : panneaux d'interprétation mais également stationnement.

M. LEROUX ajoute qu'il existe de nombreuses stèles mémorielles dans le Pays de Falaise qui racontent des événements et qu'il faudrait les valoriser.

M. GARIGUE acquiesce en précisant que les témoins sont de moins e moins nombreux.

M. SAMSON estime qu'il y a également un travail intéressant à réaliser autour du processus de Reconstruction et notamment toutes les démarches liées à l'évaluation des dommages de guerre.

M. MESNIL ajoute qu'un travail sur le petit patrimoine, dirigé par M. GARIGUE sera pertinent à mener avec recensement des trésors méconnus des communes et la construction de circuits adaptés. IL évoque notamment la richesse méconnue de certaines communes telle que COURCY.

Concernant le site Internet

M. DAGORN demande s'il est prévu un teaser de la destination comme cela se fait sur de nombreux sites d'Office de tourisme.

Mme COURTOIS répond qu'il est prévu de réaliser des petites vidéos de présentation/promotion au printemps.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le plan d'actions 2022

5- Salle mutualisée : tarifs

Cf. support de présentation.

Mme JULIENNE estime qu'il est dommage de fermer la location de la salle aux séminaires. Elle indique en effet avoir refusé à de nombreuses reprises des demandes dans son établissement et les avoir orientées vers d'autres collègues de Falaise.

M. MESNIL répond qu'à la lumière de cette intervention, les principaux prestataires concernés seront interrogés sur le sujet pour avis et qu'un tarif forfaitaire cohérent pourra être déterminé en février lors du prochain CODIR.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le tarif de location de 25 € par créneau horaire pour les groupes scolaires et adultes

6- Tarifs des adhésions partenaires 2022

Cf. support de présentation.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité les tarifs d'adhésion partenariales 2022

7- Primes exceptionnelles

Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le versement d'une prime exceptionnelle de 1 000 € pour les agents concernés de l'EPIC

8- Indemnité au comptable public

Cf. support de présentation.

Mme COURTOIS rappelle que le versement de cette indemnité n'est pas obligatoire et que certaines grosses collectivités avec des services ressources développés ne l'accordent pas.

Elle rappelle que le montant concerné est de l'ordre de 45 €

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le versement de l'indemnité au comptable public selon les textes en vigueur

9- Ouverture des crédits d'Investissement

Cf. support de présentation.

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité l'ouverture des crédits d'Investissement de l'EPIC pour début 2022

10- Questions diverses.

Aucune question diverse.

Le prochain CODIR aura lieu avant le 14 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

